



Madame, Monsieur,

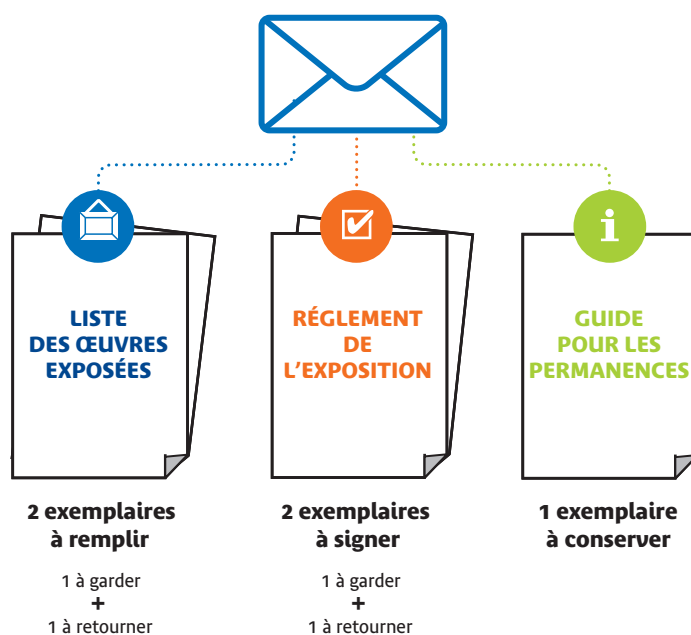
Nous sommes heureux de vous communiquer le dossier d'inscription pour l'exposition « Jardin des Toiles » qui se tiendra cette année du **jeudi 18 juillet au dimanche 11 Août 2019**.

Ce dossier est à nous retourner **avant le 1er juin 2019**.

Notre équipe d'organisation est composée de bénévoles et sachez que toute aide serait la bienvenue !

Très cordialement,
L'équipe d'organisation.

CONTENU DU DOSSIER D'INSCRIPTION



Exemplaire à CONSERVER

Exposition Jardin des Toiles

Du 18 juillet au 11 août 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

Clôture des Inscriptions le 1^{er} Juin 2019

Cadre réservé

Réception du bulletin :

Le...../...../ 2019

Confirmé :

Le.....

par

Nom..... Tél. Domicile.....

Prénom..... Tél. Portable

Adresse..... @-Mail.....

Dépôt des œuvres le samedi 13 juillet 2019 de 9h00 à 12h00
à la salle des fêtes de Dullin

Retrait des œuvres le dimanche 11 août à partir de 18h30
(suivi du repas partagé)

Œuvres restituées le ... / ... / 2019 par

RAPPEL :

Les œuvres (peintures, dessins,
sculptures, photos...) **sont**

limitées à 3 pans de grille

par participant

(1 grille = largeur : 1m, hauteur : 2m)

N°	Titre	Technique	Dimensions Largeur x Hauteur	Prix
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

PERMANENCES : ... / ... / 2019 et ... / ... / 2019 -> Préciser les jours (maxi 2) et le mois

Je pourrais éventuellement apporter une **aide**
punctuelle à l'équipe organisatrice OUI NON

Lu et approuvé le / / 2019

Signature :

Pour de plus amples renseignements :
Mairie de Dullin
09 67 00 41 05 – expo jardindestoiles@outlook.fr

Exemplaire à RETOURNER

Exposition Jardin des Toiles

Du 18 juillet au 11 août 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

Clôture des Inscriptions le 1^{er} Juin 2019

Cadre réservé

Réception du bulletin :

Le...../...../ 2019

Confirmé :

Le.....

par

Nom..... Tél. Domicile.....

Prénom..... Tél. Portable

Adresse..... @-Mail.....

Dépôt des œuvres le samedi 13 juillet 2019 de 9h00 à 12h00
à la salle des fêtes de Dullin

Retrait des œuvres le dimanche 11 août à partir de 18h30
(suivi du repas partagé)

Œuvres restituées le ... / ... / 2019 par

RAPPEL :

Les œuvres (peintures, dessins,
sculptures, photos...) **sont**

limitées à 3 pans de grille

par participant

(1 grille = largeur : 1m, hauteur : 2m)

N°	Titre	Technique	Dimensions Largeur x Hauteur	Prix
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

PERMANENCES : ... / ... / 2019 et ... / ... / 2019 -> Préciser les jours (maxi 2) et le mois

Je pourrais éventuellement apporter une **aide**
punctuelle à l'équipe organisatrice OUI NON

Lu et approuvé le / / 2019

Signature :

Pour de plus amples renseignements :

Mairie de Dullin

09 67 00 41 05 – expo jardindestoiles@outlook.fr

REGLEMENT (à conserver)

La Commune de Dullin organise une exposition Peintures & Artisanats intitulée « Jardin des Toiles » du **18 juillet au 11 août 2019**

Article 1

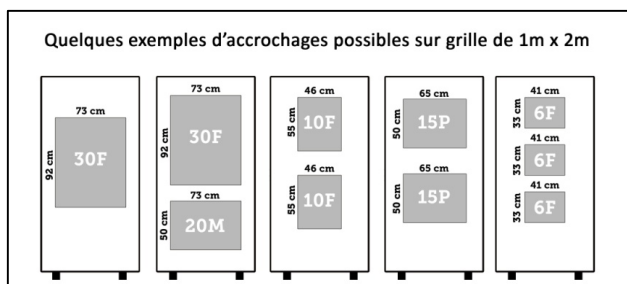
Lieu et heures d'ouverture

L'exposition se tiendra à Dullin dans la salle des fêtes. Elle sera ouverte au public de la manière suivante : Les jeudis, vendredis, samedis et dimanches de 15h à 19h.

Article 2

Conditions et formats

Les œuvres (peintures, dessins, sculptures, photos...) sont limitées à 3 pans de grilles par participant (1 grille = largeur : 1m, hauteur : 2m).



Le style (abstrait, figuratif...) et les techniques (huile, aquarelle, acrylique, peinture sur soie, sculpture, photo...) sont libres. Les artistes voudront bien préciser les caractéristiques des œuvres.

L'organisateur ne répond pas des dégradations pouvant survenir entre le dépôt et le retrait des œuvres. La salle est assurée, mais il laisse aux artistes le soin d'assurer leurs propres œuvres contre le vol ou la détérioration s'ils le souhaitent.

Article 3

Présentation des œuvres

Les œuvres devront être correctement présentées (encadrées ou non) et **munies d'un système d'accrochage solide** sinon elles seront refusées. Les sculpteurs devront prévoir les socles, embases, les vitrines et les calages nécessaires pour une bonne stabilité.

Les œuvres devront être signées et porter au dos le nom, le prénom, l'adresse et le titre de l'œuvre. Vous pouvez, si vous le souhaitez, préparer une petite présentation qui sera affichée auprès de vos œuvres présentant par exemple votre parcours, vos motivations, votre technique... et/ou votre carte de visite ou votre book (prévoir un support dans ce cas).

Article 4

Inscription et droit d'accrochage

Il n'est demandé aucun droit d'accrochage. La fiche d'inscription devra être retournée à la mairie de Dullin avant le 1^{er}/06/2019.

Article 5

Dépôt, accrochage, décrochage, retrait des œuvres

Le dépôt des œuvres se fera le samedi 13/07/19 de 9h à 12h à la salle des fêtes de Dullin.

Merci d'inscrire votre nom et l'intitulé de l'œuvre derrière chacune d'elles et de veiller à ce qu'elles possèdent un système d'accrochage fiable.

Les tableaux seront accrochés par les organisateurs mais les sculpteurs devront mettre en place leurs œuvres. Le retrait aura lieu le dimanche 11/08/19 à partir de 18h30 suivi d'un repas partagé.

Les exposants sont priés de respecter les heures de dépôt et de retrait des œuvres.

Article 6

Ventes

La vente des œuvres se fera directement entre l'acheteur et l'artiste. Si vous le désirez, les organisateurs pourront transmettre vos coordonnées à l'intéressé. Aucune transaction d'argent se fera par le biais des organisateurs.

Article 7

Permanence de l'exposition

L'ouverture de l'exposition est conditionnée par l'engagement des exposants à assurer 1 ou 2 permanences en fonction du nombre de participants. Veuillez donner vos disponibilités sur la fiche d'inscription à retourner afin que nous réalisons un planning.

Article 8

Vernissage

Le vernissage de l'exposition auquel vous êtes cordialement invités aura lieu le samedi 20 Juillet 2019 à 19h.

Article 9

Acceptation du présent règlement

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

REGLEMENT (à retourner)

La Commune de Dullin organise une exposition Peintures & Artisanats intitulée « Jardin des Toiles » du **18 juillet au 11 août 2019**

Article 1

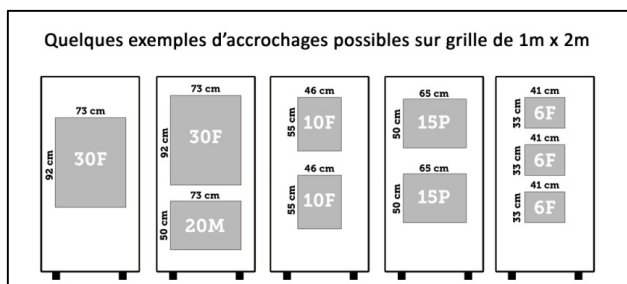
Lieu et heures d'ouverture

L'exposition se tiendra à Dullin dans la salle des fêtes. Elle sera ouverte au public de la manière suivante : Les jeudis, vendredis, samedis et dimanches de 15h à 19h.

Article 2

Conditions et formats

Les œuvres (peintures, dessins, sculptures, photos...) sont limitées à 3 pans de grilles par participant (1 grille = largeur : 1m, hauteur : 2m).



Le style (abstrait, figuratif...) et les techniques (huile, aquarelle, acrylique, peinture sur soie, sculpture, photo...) sont libres. Les artistes voudront bien préciser les caractéristiques des œuvres.

L'organisateur ne répond pas des dégradations pouvant survenir entre le dépôt et le retrait des œuvres. La salle est assurée, mais il laisse aux artistes le soin d'assurer leurs propres œuvres contre le vol ou la détérioration s'ils le souhaitent.

Article 3

Présentation des œuvres

Les œuvres devront être correctement présentées (encadrées ou non) et **munies d'un système d'accrochage solide** sinon elles seront refusées. Les sculpteurs devront prévoir les socles, embases, les vitrines et les calages nécessaires pour une bonne stabilité.

Les œuvres devront être signées et porter au dos le nom, le prénom, l'adresse et le titre de l'œuvre. Vous pouvez, si vous le souhaitez, préparer une petite présentation qui sera affichée auprès de vos œuvres présentant par exemple votre parcours, vos motivations, votre technique... et/ou votre carte de visite ou votre book (prévoir un support dans ce cas).

Article 4

Inscription et droit d'accrochage

Il n'est demandé aucun droit d'accrochage. La fiche d'inscription devra être retournée à la mairie de Dullin avant le 1^{er}/06/2019.

Article 5

Dépôt, accrochage, décrochage, retrait des œuvres

Le dépôt des œuvres se fera le samedi 13/07/19 de 9h à 12h à la salle des fêtes de Dullin.

Merci d'inscrire votre nom et l'intitulé de l'œuvre derrière chacune d'elles et de veiller à ce qu'elles possèdent un système d'accrochage fiable.

Les tableaux seront accrochés par les organisateurs mais les sculpteurs devront mettre en place leurs œuvres. Le retrait aura lieu le dimanche 11/08/19 à partir de 18h30 suivi d'un repas partagé. Les exposants sont priés de respecter les heures de dépôt et de retrait des œuvres.

Article 6

Ventes

La vente des œuvres se fera directement entre l'acheteur et l'artiste. Si vous le désirez, les organisateurs pourront transmettre vos coordonnées à l'intéressé. Aucune transaction d'argent se fera par le biais des organisateurs.

Article 7

Permanence de l'exposition

L'ouverture de l'exposition est conditionnée par l'engagement des exposants à assurer 1 ou 2 permanences en fonction du nombre de participants. Veuillez donner vos disponibilités sur la fiche d'inscription à retourner afin que nous réalisons un planning.

Article 8

Vernissage

Le vernissage de l'exposition auquel vous êtes cordialement invités aura lieu le samedi 20 Juillet 2019 à 19h.

Article 9

Acceptation du présent règlement

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Guide pour les permanences



**Salle des fêtes de Dullin.
Jeudi, vendredi, samedi et dimanche
de 15h à 19h**

du
18 juillet
au
11 août
2019

MEMO

Vos dates de permanence :

En cas de besoin lors
de vos permanences sur l'exposition,
n'hésitez pas à nous contacter.



Mairie : 09 67 00 41 05
Sylvie Paquet : 06 11 30 79 74
André Bois : 06 31 65 51 36



Les règles d'or de l'exposition



OUVERTURE / FERMETURE
Les organisateurs prendront
en charge l'ouverture et la
fermeture des portes de
l'exposition.



VENTES
Chaque œuvre exposée peut être
vendue, sauf mention particulière
(réservée ou déjà vendue).
Toutes les ventes se feront uniquement
entre l'artiste et l'acquéreur
(donner les coordonnées de l'artiste
et ne jamais accepter
le règlement de la transaction)



SURVEILLANCE
Faire régulièrement le tour de
la salle, pour s'assurer qu'il n'y ai pas
de choses anormales ou d'œuvres
manquantes.



LIVRE D'OR
Proposer aux visiteurs d'inscrire
leurs impressions sur le livre d'or.



CAHIER DE LIAISON
Pour connaître l'évolution de la
fréquentation, merci de penser
à indiquer le nombre de visites
lors de chaque permanence dans
le cahier de liaison.
Vos remarques personnelles
sont les bienvenues et doivent
être notées dans ce même cahier.

*merci et
bonne permanence !*